

DEPARTEMENT  
DE LA  
SEINE-SAINT-DENIS

REPUBLIQUE FRANCAISE  
Liberté-Egalité-Fraternité

-----  
VILLE D'AUBERVILLIERS  
-----

Nombre de Membres composant :  
Le Conseil Municipal : 49  
  
En exercice : 49  
  
Présents : 32

N°220

REGISTRE  
DES DELIBERATIONS

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 20 NOVEMBRE 2019

**L'AN deux mille dix neuf, le 20 novembre**, le conseil municipal d'Aubervilliers, convoqué le 14 novembre 2019, s'est réuni en Mairie à 19h00 sous la présidence de Madame Mériem DERKAOUI, Maire.

Etaients présents : DERKAOUI Mériem, DAGUET Anthony, KARMAN Jean-Jacques, VALLY Sophie, CHERET Magali, ROZENBERG Silvère, TLILI Leila, MONINO Jean-François, GRARE Laurence, BENKHELOUF Boualem, KOUAME Akoua Marie, CHOUDER Fethi, PEJOUX Claudine, NEDELEC Soizig, CHIBAH Salah, MERCADER Y PUIG Maria, RUER Marc, Adjointes au Maire

CECCOTTI-RICCI Roland, BEAUDET Pascal, LE HYARIC Patrick, DUCATTEAU Sylvie, PLEE Eric, WOHLGROTH Antoine, MBONDO Thérèse, LE MOINE Sandrine, GARNIER Daniel, YONNET Evelyne, HAFIDI Abderrahim, AÏT-BOUALI Omar, LENZI Ling, BIDAL Damien, ALI CHERIF Arab, Conseillers Municipaux et Conseillers Municipaux délégués.

Etaients absents : MILLA Josiane, KADDOURI Nourredine, ZORGANI Mourad, SANON Guillaume, VANNIER Jean-Yves, RACHEDI Hakim, ALVES Presilya.

Excusés :KARROUMI Sofienne ,TLILI Mohamed Fathi ,KAMALA Kilani ,AISSAOUI Djamila .

Représentés par :

Madame Danielle MARINO  
Monsieur Lionel DONNET  
Madame Alice FAGARD  
Madame Hana RABAH  
Monsieur Rachid ZAÏRI  
Madame Nadia LENOURY

Monsieur Jean-Jacques KARMAN  
Monsieur Eric PLEE  
Monsieur Roland CECCOTTI-RICCI  
Madame Mériem DERKAOUI  
Monsieur Daniel GARNIER  
Monsieur Damien BIDAL

---

Secrétaire de séance : Roland CECCOTTI-RICCI

---

**Direction Générale Adjointe Développement/ Direction Action  
Sanitaire Social Habitat Logement/Service Logement**

**OBJET : Convention de gestion du contingent de l'opération de construction de 22 logements située 26 rue Lécuyer (ZAC Lécuyer Sud) menée par Logirep à Aubervilliers.**

**LE CONSEIL,**

Après avoir entendu l'exposé de Madame la Maire,

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 5211-1 ;

**Vu** le Code de la Construction et de l'Habitation ;

**Vu** les statuts de l'Etablissement Public Territorial Plaine Commune et notamment l'article 7 portant plus particulièrement sur la compétence équilibre de l'habitat social sur le territoire ;

**Vu** la délibération en date du 25 septembre 2018 n° CT 18/859 de l'Etablissement Public Territorial Plaine Commune confiant la gestion de la réservation de 4 logements du contingent communautaire dans l'opération de construction de 22 logements menée par Logirep situé 26 rue Lécuyer (ZAC Lécuyer Sud) à Aubervilliers ;

**Vu** le projet de convention annexé ;

**Considérant** que la présente convention est conclue à titre gracieux ;

**Considérant** l'intérêt que représente cette convention pour la Commune d'Aubervilliers.

Adoption à l'unanimité par 38 pour

**DELIBERE :**

**APPROUVE** la convention de gestion du contingent entre l'Etablissement Public Plaine Commune et la Ville d'Aubervilliers relative à 4 logements du contingent communautaire dans l'opération de construction de 22 logements menée Logirep située 26 rue Lécuyer à Aubervilliers, convention annexée.

**AUTORISE** la Maire à signer ladite convention.

**DIT** que la présente convention est conclue à titre gracieux.

Reçu en préfecture le : 22/11/19

Publié le : 22/11/19

Certifié exécutoire : 22/11/19

La Maire,

Mériem DERKAOUI



